

☐ IUSMM ☒ Hôpital Maisonneuve Rosemont ☐ Hôpital Santa Cabrini Ospedale

NOTE

Destinataires : Tous les utilisateurs du service de cytologie HMR

Date : 2025-04-22

Objet : Procédures de dépistage du VPH vs. Procédure de dépistage du cancer du col

Madame, Monsieur, Docteure, Docteur,

Nous souhaitons faire un rappel concernant ces deux procédures.

La procédure pour le dépistage du VPH nécessite l'utilisation d'un contenant de type Thin prep, l'utilisation de la requête (Recherche répertoires des analyses : 183782 ou VPH) ainsi qu'une copie du rapport de cytologie mentionnant la présence de cellules atypiques lors d'un précédent dépistage de cancer du col. Vous devez adresser l'envoi au laboratoire de microbiologie de HMR situé au : 5415 boulevard de l'assomption, Montréal, Qc, H1T 2M4 pavillon Maisonneuve, 3^e étage, aile D. Sans ces trois éléments conformément remplis, une non-conformité sera émise.

La procédure pour le dépistage du cancer du col de l'utérus nécessite un prélèvement de paptest conventionnel (sur lame de microscope à bout dépoli), fixé à l'aide d'un fixatif cellulaire de type Cytospray ainsi que l'utilisation de la requête de cytologie (Recherche répertoire des analyses : Req0031 ou 168688). Nous ne pouvons pas traiter les spécimens prélevés dans des contenants de type Thin prep (cytologie liquide) pour l'instant. Vous devez adresser l'envoi au laboratoire de cytologie de HMR situé au : 5415 boulevard de l'assomption, Montréal, Qc, H1T 2M4 pavillon Maisonneuve, 4^e étage, aile E, porte 4050. Sans ces deux éléments doublement identifiés, une non-conformité sera émise.

Nous vous remercions de votre compréhension,

L'équipe du service de Cytologie de HMR

Marie-Claude Martel (B,Sc)
Coordonnatrice administrative des laboratoires du
CIUSSS de l'Est-de-l'Île de Montréal
Hôpital Maisonneuve-Rosemont
Grappe OPTILAB CHUM
5415, Boul. de l'Assomption, Montréal, H1T 2M4
Courriel : marie-
claude.martel.cemtl@ssss.gouv.qc.ca